CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): M. YVES MORAINE / MME SABINE BERNASCONI

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 20 Septembre 2019

OBJET: Bibliothèque départementale - Dispositifs Mission Livre - Aide à la création et à l'édition - Commission Arts Visuels - Année 2019.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 20 Septembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'attribuer, au titre de l'exercice 2019, dans le cadre du dispositif d'aide à la création et à l'édition, des aides financières pour un montant total de 44 813 €aux auteurs et aux associations dont les dossiers ont été retenus par le comité d'experts conformément aux listes annexées au rapport,

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée